



**ENTRETIEN DE COUPURES DE COMBUSTIBLE PAR LE  
SYLVOPASTORALISME  
Commune de Roquebrune-sur-Argens**

**APPEL A CANDIDATURE**

**OBJET**

Suite au départ d'un éleveur en place depuis plusieurs années sur les coupures de combustible (objectif de Défense des Forêts Contre l'Incendie) de la commune de Roquebrune-sur-Argens, le SIVOM Pays des Maures, maître d'ouvrage des travaux DFCI, recherche un nouvel éleveur pour l'entretien de ces derniers **à compter de février 2007**.

**PROFIL RECHERCHE**

- ✓ Candidat pourvu d'une expérience en élevage et/ou expérience en tant qu'exploitant ou salarié en région méditerranéenne
- ✓ Système d'élevage : ovin ou bovin transhumant
- ✓ Candidat disposant déjà d'un troupeau important (minimum 150 ovins ou 50 bovins)
- ✓ Candidat motivé par la mise en œuvre d'un cahier des charges environnemental dans le cadre d'entretien de coupures stratégiques de Défense des Forêts Contre l'Incendie

**OFFRE**

✓ Entretien des coupures de combustible : Les Clos et Les Campons  
**Ces sites étaient déjà entretenus jusqu'en 2004 par un éleveur, dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation à vocation DFCI.**

- ✓ Foncier maîtrisé par le Maître d'ouvrage (autorisation des propriétaires) mis à disposition de l'éleveur, dans le cadre d'une concession pluriannuelle de pâturage en forêt.

Foncier appartenant à la commune de Roquebrune-sur-Argens, au Conseil Général du Var et à des propriétaires privés.

Site inscrit au PIDAF du SIVOM Pays des Maures. Surface de 70 hectares de parcours boisé.

- ✓ Présence de retenues collinaires et points d'eau naturels.
- ✓ Calendrier de pâturage négociable avec les gestionnaires des sites, la période de la chasse au sanglier doit être prise en compte de façon à ne pas générer de conflits.

Possibilité de contractualisation de Mesures Agri-Environnementales (MAE) à vocation DFCI dans les années à venir.

Le SIVOM du Pays des Maures a prévu d'entretenir régulièrement ces sites (débroussaillage et/ou amélioration pastorale).

#### CONTRAINTES

- ✓ Respect d'un cahier des charges pour l'entretien du site.
- ✓ Le pâturage doit se dérouler sous le contrôle du Maître d'ouvrage, qui est responsable vis à vis des propriétaires fonciers.
- ✓ Nécessité d'une concertation étroite avec le Conseil Général (présence d'un Espace Naturel Sensible sur le site), les chasseurs et les promeneurs.
- ✓ Nécessité de conduite du troupeau en parc clôturé avec clôtures démontables (due à la fréquentation du site, la présence de plantations...).
- ✓ Encadrement de l'opération par la commune de Roquebrune-sur-Argens, le SIVOM du Pays des Maures, l'Association des Communes Forestières du Var, le CERPAM et le Conseil Général du Var.

#### CARACTERISTIQUES PASTORALES

Maquis bas à chêne liège

#### CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- ✓ Envoyer une lettre de motivation au service forêt du SIVOM Pays des Maures **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.**

**SIVOM Pays des Maures – Service Forêt  
Bâtiment le grand Sud  
Rue Blaise Pascal  
83310 COGOLIN**

- ✓ Possibilité de visite préalable des sites en s'adressant à l'Association des Communes Forestières du Var qui vous transmettra les cartes terrain nécessaires :  
Contactez **Stéphanie VINÇON – Tel : 06 29 43 50 85**
- ✓ Suite à la présélection des dossiers, une Commission de recrutement se réunira fin janvier 2007.